

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN et RICHAUD.

Absent excusé : Madame GONNET et Messieurs CHAUVEAUX et DAUMAS.

Convocation et affichage : 20/02/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 6

### OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL.

**Le Compte de Gestion a été approuvé précédemment.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2023 :

- Section de Fonctionnement : **excédent de 137 678.69 €**
- Section d'Investissement : **excédent de 19 448.40 €**

Résultat global : **excédent de 157 127.09 €**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Raymond GROS, 1<sup>er</sup> Adjoint, invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce document budgétaire.

**Le Conseil, par 5 voix pour,**

- **Approuve le Compte Administratif du budget principal 2023, en concordance avec le compte de Gestion 2023, selon les éléments indiqués ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, VALBELLE le 27 février 2024,

**Le Maire,**  
**Pierre-Yves VADOT**



Le secrétaire  
Raymond GROS

